Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais

Actu' SCoT

Avril 2017 - n° 13

La révision du SCoT est lancée !

Le Comité syndical a **prescrit la révision du SCoT** du Dijonnais par délibération du 28 septembre 2016 et a également défini les **objectifs poursuivis** ainsi que les **modalités de concertation** dans le cadre de cette révision (retrouvez la délibération ici).

Objectifs

La révision du SCoT du Dijonnais permettra de prendre en compte :

- les **évolutions législatives** (Grenelle II, ALUR…)
- le **changement de périmètre du SCoT** (94 communes en 2014 puis 63 communes en 2017)
- les **résultats de l'application du SCoT** sur le territoire (le bilan a été approuvé par le Comité syndical par délibération du 7 juillet 2016)

Retrouvez ici l'analyse et les publications en lien avec l'évaluation

Choix des prestataires

Assistance juridique

Dans un contexte de risques contentieux, le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais a souhaité s'adjoindre les services d'un Cabinet juridique dans le cadre de la révision du SCoT.
Le Cabinet juridique LEXCAP situé à Rennes a été retenu en juillet 2016 pour garantir la sécurisation juridique du dossier et du déroulement de la procédure et ainsi prévenir les risques de recours sur d'éventuels vices de forme ou de fond.

Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Le Bureau d'études Economie, Aménagement et Urbanisme (E.A.U.) situé à Paris et son co-traitant IDE Environnement basé à Toulouse ont été retenu en janvier 2017 pour accompagner les élus et les techniciens du Syndicat mixte dans le cadre de la révision du SCoT.

Dates clés • • •

Prescription de la révision du SCoT
28 septembre 2016

Lancement du marché AMO
5 octobre 2016

Commission d'appel d'offres
8 décembre 2016

Notification du marché AMO
2 janvier 2017

Le périmètre du SCoT évolue …

1ère évolution du périmètre du SCoT à la suite de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010

Dans un souci de rationalisation des périmètres d'EPCI à fiscalité propre, leur seuil est fixé à 5 000 habitants

Création par fusion de 2 nouveaux EPCI au 1er janvier 2014 :

- **Communauté de communes du Sombernonnais et de la Vallée de l'Ouche** issue de la fusion de la Communauté de communes du Sombernonnais et de celle de la Vallée de l'Ouche
- **Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon** issue de la fusion de la Communauté de communes Forêts, Lavières et Suzon et de celle du Pays de Saint-Seine

et retrait de la commune de **Brazey-en-Plaine** de la CC de la Plaine dijonnaise

Ces EPCI ayant décidé par délibération de **ne pas appartenir au Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais**, le **périmètre du SCoT a été amputé de 22 communes** passant ainsi de 116 à 94 communes. Cette réduction de périmètre a également eu un impact sur la composition du Comité syndical et les statuts du Syndicat mixte ont dû être modifiés.

Au 1er juillet 2014, le périmètre du SCoT du Dijonnais ne comptait plus que 94 communes et 6 EPCI

2ème évolution du périmètre du SCoT à la suite de la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015

Création par fusion de 2 nouveaux EPCI au 1er janvier 2017 :

- **Communauté de communes Norge et Tille** issue de la fusion de la Communauté de communes Val de Norge avec celle de la Plaine des Tilles.
  Ce nouvel EPCI compte 14 communes et 15 605 habitants
- **Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges** issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges avec celles de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais.
  Ce nouvel EPCI compte 56 communes et 29 762 habitants

La loi NOTRe porte le seuil des EPCI à fiscalité propre à 15 000 habitants sauf système dérogatoire lié à une faible densité

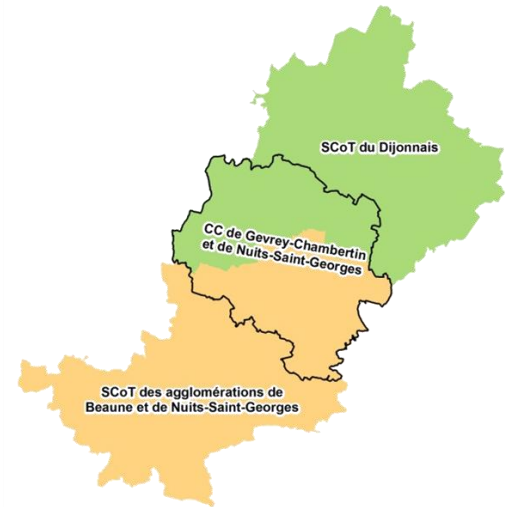

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges se retrouve à cheval sur le SCoT du Dijonnais et sur le SCoT des Agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges. Or, **un EPCI ne peut appartenir qu'à un seul SCoT.**

La Communauté de communes doit donc faire un choix entre les 2 :

- soit elle se prononce par délibération pour l'un ou l'autre des deux Syndicats mixtes avant le 31 mars 2017
- soit elle devient au 1er avril 2017 membre de plein droit du Syndicat mixte du SCoT des agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges, territoire sur lequel est comprise la majeure partie de sa population.

La Communauté de communes a décidé par délibération du 28 mars 2017 **d'appartenir au Syndicat mixte du SCoT des Agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges**, le périmètre du SCoT du Dijonnais se réduit à nouveau de 31 communes.

Le périmètre du SCoT du Dijonnais ne compte plus que 63 communes et 3 EPCI

Du 4 novembre 2010 au 30 juin 2014

- 8 intercommunalités
- 116 communes
- 1 121 km²
- 308 792 habitants (population municipale au 1er janvier 2013)

Du 1er juillet 2014 au 28 mars 2017

- 6 intercommunalités
- 94 communes
- 812 km²
- 301 851 habitants (population municipale au 1er janvier 2014)

Depuis le 29 mars 2017 …

- 3 intercommunalités
- 63 communes
- 571 km²
- 287 481 habitants (population municipale au 1er janvier 2014)

Les impacts sur la composition du Comité syndical

Le **Comité syndical** n'est plus composé que de **30 délégués titulaires et autant de suppléants**, représentant les 3 EPCI membres. **Or cette composition n'est pas conforme aux statuts du Syndicat mixte en vigueur**.

Communauté de communes Norge et Tille (14 communes - 15 605 habitants)	
Délégués titulaires	Délégués suppléants
LENOIR Michel	DEMAISON Patrice
ROCHETTE Ludovic	MEUNIER Philippe
MORELIERE Patrick	JOBARD Pierre
MANCEAU Patrice	CHIFFOLOT Patrice

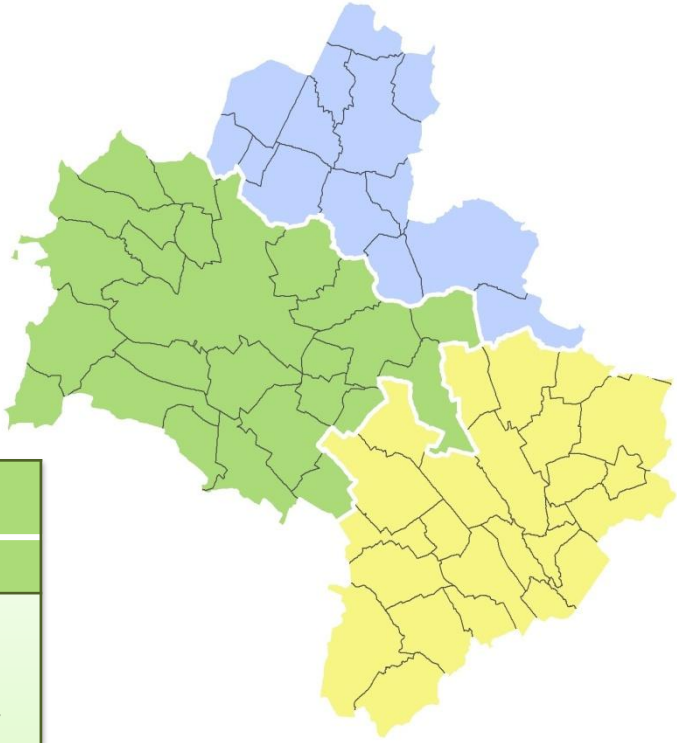

Communauté urbaine du Grand Dijon (24 communes - 249 845 habitants)	
Délégués titulaires	Délégués suppléants
REBSAMEN François	MAGLICA Georges
JUBAN Danielle	MASLOUHI Badiaâ
KOENDERS Nathalie	ROY Hélène
PRIBETICH Pierre	ZIVKOVIC Sladana
MODDE Stéphanie	AKPINAR-ISTIQUAM Nuray
GERVAIS André	HERVIEU Catherine
MASSON Jean-Patrick	CHARRET-GODARD Océane
BERTHIER Christophe	TROUWBORST Chantal
PIAN Jean-Yves	DAL MOLIN Claudine
FALCONNET Thierry	BELLEVILLE Philippe
DETANG Rémi	TENENBAUM Françoise
ALMEIDA José	VERPILLOT Jean-Michel
CHAPUIS Patrick	ROTGER Michel
LUCISANO Florence	BORDAT Benoît
DODET Jean-François	BOURNY Nicolas
GRIMPRET Dominique	DUMONT Jean-Louis
GIRARD Jean-Claude	AVENA Lê-Chinh
MOREAU Patrick	BRUYERE Hervé
ORSOLA Patrick	DUBUET Jean

Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise (25 communes - 22 031 habitants)	
Délégués titulaires	Délégués suppléants
MATHE Jean	CHETTA Daniel
BRACHOTTE Gilles	MARTEAU Pascal
JOLIET Luc	LAURIOT Jacques
SAUVAIN Hubert	PROST Jacques
DANCOURT Vincent	GROSSEL Georges
ROLLIN Jean-Emmanuel	CROUZIER Vincent
FERREUX Jean-Marie	BAUDRON Daniel

Par conséquent, le Comité syndical a acté par délibération du 6 avril 2017 la **modification de ses statuts** et notamment de son article 4 en **tenant compte des réalités démographiques des EPCI** issus des réformes territoriales et **de la représentativité de chaque EPCI** membre.
Les **organes délibérants des collectivités membres ont 3 mois pour se prononcer** sur cette proposition de modification de statuts et pour désigner leurs nouveaux délégués.

Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais

40 avenue du Drapeau
BP 17510
21075 DIJON cedex

Tél : 03 80 50 37 02 – Fax : 03 80 50 13 36
scotdudijonnais@grand-dijon.fr
http://www.grand-dijon.fr